

Les curés d'Ocquier sous la principauté de Stavelot-Malmedy

Il est certain que dès la création d'une église, un « **vesty** » fut désigné pour y servir.

De ces âges obscurs, l'histoire ne semble avoir retenu aucun nom des religieux qui s'occupèrent du salut de l'âme des habitants, mais nous savons que le 12 mai 1276, Hildebard, doyen du monastère de Stavelot, déclare avoir soumis à la pénitence le curé d'Ocquier accusé de mœurs scandaleuses.

Il faudra attendre 1456 pour voir apparaître le premier curé connu.

Vesty (vesti): religieux investi d'une cure

Liste des curés ou déservants connus

1456 Sire Lowy de Novylhe

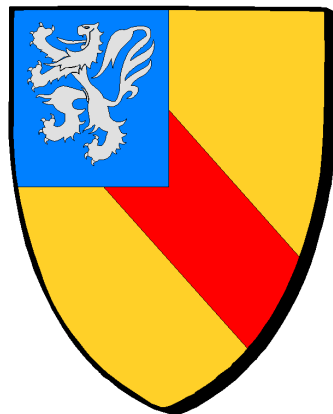
- Sire Lowy, cumulait sa fonction de curé avec celle d'échevin, il nous est connu par la phrase suivante :
- ***Messir Lowy, vesty d'Ocquier** Donneit sur l'an delle benoite. Natviteit N.S.J.C. mille quatre cens et LVI en mois de décembre le XXIX jour.*

1522 Sire Noël Chabot

- Etait aussi chanoine de Saint-Pierre à Liège, sa pierre tombale armoriée se trouvait à la collégiale Saint-Pierre à Liège.
- *Hic iacet sepiltus Dns **Natalis Chabot**, dum vixit Canonicus Ecclesiae collegiatae Sancti Petri Leodien., necnon **Investitus Ecclesiae parochialis de Ocquir**. Qui obiit anno Dni M. Vc. XXVI, mensis octobris die vicesima prima.*
- *Blason : écartelé : aux 1 et 4, un lion ; aux 2 et 3, trois fascés.*

1577 Arnold de Résimont

- Appartenait à la branche des Résimont, maïeurs de Jenneret
- Curé d'Ocquier et de Jenneret, il mourut en 1587, sa pierre tumulaire armoriée, autrefois située dans le cimetière de Jenneret, est aujourd'hui disparue.
- Son épitaphe est connue et reproduite ci-dessous
- *Chi gist venerable personne Messire **Ernuld de Resimont, Cure d'Ockier et de Jenneret, Qui trepassat l'an de grace 1587, Le xix jour de moix de juillet***
- *Blason : D'or à la bande de gueules, au franc-canton d'azur chargé d'un lion d'argent*



? Sire François de Bastongne

1618 Pierre Martini

- Le 21 juillet 1618, il touche les paiements pour l'abbaye de Stavelot.
- En 1633, au nom des abbés de Stavelot, il procède à l'échange de terrains entre ces derniers et le seigneur Sheffard de Mérode, seigneur de Vervoz

1648 Henri Lansival

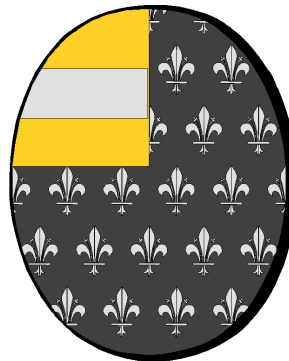
- Henri Nansival était bénéficiaire de Sainte-Anne (Stavelot) en 1641 et de Saint-Sébastien (Stavelot) de 1642 à 1645.
- Il occupait la cure de Stavelot en 1675.

1668 Sir Moyse Dellevaulx

- Etait bénéficiaire de Saint - Sébastien (Stavelot) en 1653.
- Il décéda en 1668.

1668 Guillaume-François Martini

- Il fut institué par l'archidiacre de Condroz le 23 janvier 1668.
- En 1693, il demande la réparation d'un pont qui vraisemblablement, allait de la cure à l'église, ce pont enjambait le BONROUX, ruisseau disparu aujourd'hui.
- Sa pierre tombale armoriée est conservée dans l'église d'Ocquier.
- *Sois attentif, toi qui lis. Ce marbre recouvre le très religieux seigneur Guillaume **François Martini**, ... de son vivant **curé de cette paroisse**. Il guida le peuple lui confié, dans la crainte de Dieu, lui apporta la paix en bien des cas, ... Il mourut âgé de 66 ans, l'an 1707 le mois de ... (va) cher lecteur....*
- Blason : De sable semé de fleurs de lis d'argent, au franc-quartier d'or à la bande d'argent (le franc-quartier devrait être de gueules à la fasce d'or))

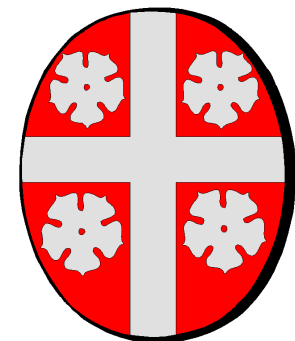


1707 Jean-Ferdinant Martini, aussi appelé Ferdinand Martin

- Bénéficiaire en l'église collégiale Saint-Paul à Liège, il obtint la cure d'Ocquier par permutation avec Guillaume-François Martini. Ses obsèques furent célébrées le 14 mai 1725 par le curé Jean Grandjean, de Warzée. Le curé Martini était connu pour les aumônes qu'il faisait dans sa paroisse

1725 Antoine Ernotte

- Recteur de l'Autel des Trois Rois de 1702 à 1732
- Présenté par l'abbé de Stavelot pour remplacer Jean-Ferdinand Martini, il fut institué par l'archidiacre de Condroz le 11 mai 1725. Sa pierre tombale armoriée subsiste en l'église d'Ocquier
- *Ci-git le très révérend seigneur, le seigneur **Antoine Ernotte, curé zélé d'Ocquier, fondateur de la lampe perpétuelle au St sacrement, afin de vivre ressuscité. Il mourut le 2 mars 1734. Qu'il repose en paix.***
- Blason : De gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre quintefeuilles (Roses ?) du même



1734 Joseph d'Argent

- Originaire de Dinant
- Sa pierre tombale est conservée en l'église d'Ocquier
- *Ici repose monsieur/Joseph Dargent de Dinant/Très révérend **curé de ce lieu***
- *Pendant 20 ans décédé/Pieusement le 15 octob/Re 1753 requiescat/In pace*

1754 Joseph Bernard Faymonville

- Joseph Bernard Faymonville, fut baptisé à Malmedy le 31 mai 1720 et ordonné prêtre à Cologne le 21 septembre 1743, il fut institué le 9 mai 1754 par l'archidiacre de Condroz. Malade il est remplacé à Ocquier par Nicolas Idoul, dès novembre 1756
- Son acte de décès est ainsi rédigé :
- *4 ta Martii 1757, Omnibus Ecclesia Sacramentis pie susceptis obiit Malmundarii in Dom Pater Reverendus Admodum Dmus D. **Josephus Bernardinus Faymonville, meritissimus in Ockier et Jenneret***

1756 Nicolas Idoul (Curé intérimaire)

- Remplace Joseph Bernard Faymonville malade, de novembre 1756 à ? 1757

1757 Laurenti Stabulentis

- Callixte François Joseph Laurenty fut baptisé à Stavelot le 8 août 1710 et ordonné prêtre à Liège le 19 septembre 1733.
- Il fut institué le 8 mars 1757 par l'archidiacre de Condroz pour remplacer Joseph Faymonville.
- Il fait réaliser d'importants travaux au cimetière et à l'église d'Ocquier.
- Ayant été saigné au bras et l'artère coupée par le médecin, il agonisera durant trois jours et décèdera le 2 octobre 1764
- Sa pierre tombale est conservée à l'église d'Ocquier.
- *Ici repose en Dieu/Monsieur **Calixt/François Joseph Lau/Renty** de Stavelot/Très digne et très zélé/**Curé de ce lieu dé/Cédé le 2 8bre 1764/Requiescat in pace***

1765 F. Constant

1769 Degeer Guillaume

- Curé d'Ocquier et de Jenneret, il était aussi doyen du concile d'Ouffet (70 églises) de 1784 à la révolution française.
- Tous les actes de décès enregistrés dans les registres paroissiaux durant le ministère de ce prêtre mentionnent que tous les morts étaient enterrés le lendemain du décès, si la mort avait lieu l'après-midi, l'enterrement avait lieu dans l'après-midi du jour suivant.

Droits, avantages, revenus des curés

- Au XVIème siècle, les curés jouissaient de la dîme et de divers droits.
- « A chacun mariage, le curé doit avoir une paire de gants ; et le jour des nopces, une dreschie (*portion*) de chair cuite ; idem deux blanches miches de moitroux (*sorte de gâteau*) et une jeusse (*cruche*) de bire (*bière*), et, tout cela au deseur (*au-dessus*) de ses droits.
- « Item pour un double mariage, sçavoir quand les deux conjoints sont de la paroische, doivent à ung curé 30 patars de Brabant, qui sont 6 florins Liégeois à 4 aidans pour chacun patart, et quand il n'y at que ung seul de ban, doit 3 florins ; depuis réformée à 2 florins.
- « Item les novéas mariés doivent à l'engliese (*église*), le jour de Chandeleur, un tortis de chire (*tourteau de cire*) et est compté à 24 aidans liégeois, dont le curé en a deux à la cheuse (*au choix*). Depuis mis à 24 aidans.
- « Item pour lettre d'attestation, pour aller quérir un rouge scel (*dispense*) un pot de vin ou la valeur.
- « Item de chaque chef de ménage, un quart d'aidant à chaque des quatre jamaz (*Fêtes solennelles*), et trois œufs à Pâques.
- « Item, de chascun ménage, à jour de Noel, un pain ; et à jour de Pâques ; encore un, de regon (*seigle*) pesant cinq livres.
- Item pour les droits de un service, obsèques de laboureurs : 30 patars de Brabant ; depuis réformé à 2 florins Brabant. Mais quand ce sont seigneurs, gentilhommes, mayeurs, échevins ou marchands vivant de leur traficq : le double. Depuis réformé à ung écu d'or.
- « Itm pour les quarantièmes (*messe de 40 jours*), pour messe de commémoration, ou messe d'enfant ; pour chascune, 30 aidans liégeois ; et les riches, le double. Réformé depuis à 2 florins liégeois.
- « Item pour messe d'année, avec la recommandation de l'année, 2 florins Légeois et les riches le double : réformé depuis à 4 florins. »
- Les florins, patards, aidants sont des monnaies dont la valeur changeait selon l'origine territoriale.

- Au milieu du XVIIIème, les droits de mariage, mort, et autres, étaient de 2/3 moindre
- A ajouter à ces indemnités pour prestations, les curés jouissaient d'un revenu.
- Un manuscrit du 17 avril 1736 nous renseigne un revenu de 1500 florins pour le curé d'Ocquier, à titre de comparaison, le vicaire-chapelain d'Amas percevait 120 florins, le vicaire de Jenneret 400 et le vicaire de Bende 300.
- Tous les deux ans, pendant la grand'messe, les curés rendaient publiquement les comptes d'église, ils faisaient signer le procès-verbal par le **mambour** et les **tenants**, ainsi que par l'un ou l'autre confrère voisin.
- **Mambour : administrateur d'un bien**
- **Tenant : simplifions par une autorité.**

Ex : Louis était tenant en sa maison signifie : Louis était maître chez lui.

Bibliographie

- Abbé G Bonivers/Notice de la franchise d'Ocquier//Huy
- Abbé Bonivers/Notices historiques du Condroz
- L. Caris/Ocquier 2000 ans d'un village condruse/Bruxelles/1965
- Dr L. Thiry/Histoire de l'ancienne commune et seigneurie d'Aywaille/Tome II/Liège/1938
- Gourdet/Inventaire des blasons de la province de Luxembourg d'après les sources monumentales/Gembloux/1960
- Deblon André, le nécrologe du concile d'Ouffet (1701-1775) Bulletin de l'institut archéologique liégeois 1975
- Abbé D. Guillaume/L'archidiaconé d'Ardenne dans l'ancien diocèse de Liège/Culture et civilisation/Bruxelles 1980
- Jean Yernaux/Histoire du Comté de Logne/Paris/1937
- Van den Berch/ Recueil d'épitaphes/Tome second/Société des bibliophiles liégeois/1928
- Solange Bechoux/Le Vieil Esneux/N°32/Année 2002/1
- Christian Thibaut/ Les curés d'Ocquier sous l'ancien régime/Terre de Durbuy 136/Juin 2016